

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la session spéciale du conseil de la
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle
municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499 rue
Principale, le 26 mars 2007 à 19 h 00.**

Sont présents à cette session :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette
Siège no 2 Monsieur Gaétan Pelchat
Siège no 4 Monsieur Mario Breton

Messieurs Luc Poulin, conseiller au siège numéro 3, Denis
Champagne, conseiller au siège numéro 5 et Eric Lapointe,
conseiller au siège numéro 6, sont absents.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire,
Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, Directrice Générale - Secrétaire-
Trésorière, agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire, Monsieur Herman Bolduc, souhaite la bienvenue aux
membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2007-03-74 Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par
Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité, d'adopter
l'ordre du jour suivant :

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. REFINANCEMENT : EMPRUNT DE 476 000 \$
4. AUTRES ITEMS :
 -
 -
 -
 -
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. CLÔTURE DE LA SESSION

3. REFINANCEMENT : EMPRUNT DE 476 000 \$

2007-03-75 Il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Honoré-de-Shenley pour son emprunt de 476 000 \$ par billets en vertu du règlement numéro : 364-95 au pair de échéant en série 5 ans comme suit :

38 300 \$	4.58 %	3 avril 2008
40 100 \$	4.58 %	3 avril 2009
42 000 \$	4.58 %	3 avril 2010
44 000 \$	4.58 %	3 avril 2011
311 600 \$	4.58 %	3 avril 2012

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

QUE demande soit faite au ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnés ci-haut.

2007-03-76 **Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley se propose d'emprunter par billets un montant total de 476 000 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro : 364-95.

Considérant que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes municipales et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt ;

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE les billets seront signés par le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier ;

QUE les billets seront datés du : 3 avril 2007 ;

QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.	38 300 \$
2.	40 100 \$
3.	42 000 \$
4.	44 000 \$
5.	46 100 \$
5.	265 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **5 ans** (à compter du 3 avril 2007), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro : 364-95 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

QUE la municipalité aura, le 27 mars 2007 un montant de 476 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 636 900 \$ pour une période de 10 ans en vertu du règlement numéro : 364-95.

QUE la municipalité emprunte les 476 000 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 7 jours au terme original du règlement mentionné ci-haut.

4. AUTRE ITEMS :

Aucun point ne fut ajouté.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

6. CLÔTURE DE LA SESSION

2007-03-77

Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 19h10.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.